Bonjour,

Quelques collègues se sont inscrits au stage SNES-FSU sur le pacte mais il est important que chacun·e sache de quoi il retourne. Et surtout, même s’il s’agit d’une décision individuelle, il est essentiel de savoir que la signature de chacun·e aura des conséquences sur ses collègues et sur la profession.

Voici quelques précisions:

**1. Le remplacement de courte durée**

**C’est la priorité absolue**, c’est la justification donnée par le Président de la République (puisque c’est son idée !!) qui entend mettre fin au fléau des absences non remplacées. Si l’intention était celle-là, on ferait en sorte de recruter des enseignants, alors que ce n’est toujours pas le cas !

En réalité, le remplacement de courte durée, tel qu’envisagé via le Pacte pose de nombreux problèmes :

- il installe un devoir de servilité pour celui qui a signé qui doit, parfois d’une heure à l’autre, obéir à l’injonction qui lui est faite de remplacer un collègue au pied levé, avec des élèves qu’il ne connaît pas forcément.

- il nous prive d’une forme de liberté d’organisation en nous rendant taillables et corvéables à merci pour un quota d’heures annuel imposé.

- il véhicule l’idée qu’une heure de cours s’improvise. C’est faux : un cours se prépare, s’anticipe, s’adapte aux élèves qu’on connaît, sinon, c’est de la garderie !! Alors, certes, le chef d’établissement pourra dire que les élèves étaient face à un prof. Mais ça n’en fera pas pour autant le remplacement d’une heure de cours manquée, surtout si le RCD a lieu dans une autre discipline.

Ce qui pose problème dans la scolarité des élèves, ce ne sont pas les heures d’étude causées par une absence ponctuelle pour sortie scolaire ou stage de formation. **Ce sont les absences longues non remplacées qui privent les élèves, parfois pendant plusieurs mois, de cours.**Et il est absolument certain que ce ne sont pas ces RCD compris dans le pacte qui résoudront le problème.

**2. Les missions d’aide, de soutien, de Devoirs Faits**

Rappelons-nous d’abord que ces heures annexes, réservées aux élèves volontaires, n’ont jamais tant fleuri que depuis que les conditions d’apprentissage des élèves se dégradent. Plus on réduit les heures, plus on remplit les classes, plus on fait semblant de vouloir traiter les difficultés hors de la classe par des pansements…

Ceci étant dit, il n’a jamais été besoin de signer quoi que ce soit pour s’engager dans des dispositifs d’aide aux élèves. Si l’administration voulait renforcer Devoirs Faits, elle pourrait augmenter les dotations ou augmenter le tarif de ces heures pour inciter davantage de collègues à le faire. Là, l’esprit est bien différent puisqu’il s’agit de signer un engagement qui nous lie et nous oblige. Vous conviendrez que ce basculement ne présage rien de bon sur les intentions cachées de ce pacte pour la suite.

Concernant les heures de français et de mathématiques en 6ème, parachutées au détriment de la technologie, nous avons assez dit à quel point 1h/quinzaine de maths ou de français faite en classe entière ou en 1/2 groupe par un prof que les élèves ne connaissent pas était un saupoudrage inutile.

Attention : la rumeur se répand que, peut-être, les règles vont s’assouplir et qu’on pourra signer seulement pour Devoirs Faits sans passer par la brique Remplacements de courte durée. Dans le pacte, comme dans tous les contrats, il faut lire les petites lignes. Et dans les petites lignes du ministère, ils insistent sur le principe de « Fongibilité asymétrique » : ce mot barbare constitue un gros piège. **Il signifie qu’en cours d’année, le chef d’établissement peut faire basculer n’importe quel collègue qui a signé un pacte pour une mission donnée sur du remplacement de courte durée.**

Certes, ce ne sera pas forcément le cas, ou pas toujours, ou pas partout, mais le principe même montre que de sombres intentions se cachent derrière ce pacte.

Par ailleurs, même si vous pensez n’accepter que la brique Devoirs Faits, sachez que rien ne garantit, notamment en 6ème où cela est censé devenir obligatoire pour les élèves, que cela se fera en groupes réduits. Il est probable que cela s’apparente souvent à de l’étude surveillée, en classe entière ou presque...

**3. La découverte des métiers à partir de la 5e**

A bas bruit, dans un flou savamment entretenu sur les horaires, l’organisation et les conséquences, on entend remplacer des heures d’enseignement général, dès la 5ème, par de la découverte des métiers, pour conditionner nos élèves les plus fragiles (les autres ont des parents qui veillent !!!) à s’orienter vers des métiers qui recrutent. **Cela s’accompagne de surcroit d’une réforme du lycée professionnel qui vise à réduire les heures d’enseignement au profit d’une formation professionnelle via les stages, afin de créer une main d’oeuvre moins instruite donc moins coûteuse, et plus employable parce que plus exploitable.** Dans ce cadre, imaginer que nos collégiens, dès 12 ans, doivent être initiés à cette découverte des métiers à raison d’une demi-journée par semaine rappelle les heures les plus sombres de l’entrée dans le monde du travail à 14 ans.

Penser que les élèves subiront moins leur orientation en leur faisant découvrir (qui ? comment ? quand ?) des métiers peu qualifiés au détriment d’une solide formation de base est très grave. Au contraire, nous le savons, plus on a d’ambition pour nos élèves, plus on leur fournit une culture commune riche, plus ils sauront, l’âge venant, faire leur propre choix.

Cette mission s’inscrit évidemment dans le pacte - dans les mêmes conditions et avec les mêmes limites que celles énoncées plus haut.

**4. L’image de nos métiers**

L’ensemble de ce projet et de la communication qui l’entoure s’adresse en réalité à l’opinion publique :

- En brandissant ainsi la possibilité de « travailler plus », **le Président affirme en creux qu’on ne travaille pas assez**. Il véhicule, subtilement mais sûrement, l’idée qu’un prof ne travaille pas déjà à temps plein… On ne revient pas sur les enquêtes du ministre qui indiquent que le temps de travail des profs est de 42h/semaine en moyenne, elles parlent d’elles-mêmes.

- En insistant sur la nécessité du remplacement, **le pacte confirme l’impression des gens que les profs sont tout le temps absents** (alors que les mêmes enquêtes montrent que les profs sont moins absents que les autres professions. Mais quand on travaille, en sortie, en voyage, en jury… on donne l’impression aux autres d’être absent !! C’est très différent)

- En offrant la possibilité de « gagner plus en travaillant plus », **ce pacte condamne à des salaires indignes toutes celles et ceux qui refuseront de le signer.** Pire encore, il ruine toute possibilité de se mobiliser collectivement pour des salaires à la hauteur puisque le gouvernement renverra les hausses de salaire à des décisions individuelles : "s’ils gagnent si peu, c’est parce qu’ils le veulent bien, sinon, ils n’ont qu'à prendre le pacte…"

**5. L’enjeu politique**

Depuis quelques années, nos métiers n’attirent plus. Ils sont trop peu payés, trop peu considérés, trop peu valorisés, et nos conditions de travail ne cessent de se dégrader (cf les réformes récentes qui ont fait perdre beaucoup de sens à nos missions). Au lieu d’y remédier, les dispositions récentes ont permis un recours accru aux collègues contractuels et les stagiaires eux-mêmes entrent désormais dans la carrière par la précarité. Ce n’est pas innocent : c’est une manière de mettre la pression, d’avoir sous la main des personnels plus dociles, plus malléables, moins enclins à rappeler que nous sommes des cadres A, concepteurs de nos métiers.

Le pacte participera, c’est évident, de la même logique. **S’il s’agit juste de rémunérer des missions supplémentaires, le pacte est inutile. Les heures de RCD, les HSE, les IMP… Tout cela existe déjà et permet cette rémunération. L’intention est autre. Il convient, par un contrat de dupes, de placer les collègues dans une situation de servilité dont nous protègent nos statuts actuels.**

C’est en réalité une première brèche qu’il ne faut pas, participer à creuser.

Dans la même veine, le pacte instituant un nombre d’heures annuel à faire, instaure l’air de rien un début d’annualisation de nos services. S’ils sont actuellement pensés de manière hebdomadaire, c’est bien pour penser le service d’enseignement sur la durée et pour prendre en compte le temps hors classe. Annualiser nos services est un danger majeur, pour nous et pour les élèves, qu’il faut avoir en tête.

**6. La revalorisation salariale**

Globalement, les métiers de l’Education Nationale ne sont pas assez rémunérés. Le déclassement salarial en 40 ans est colossal. Et les conséquences sont dramatiques puisque les concours de recrutement n’attirent plus, que les démissions sont en nette hausse et que beaucoup de collègues vivent mal.

Dans une certaine mesure, l’existence du pacte condamne au statu-quo en la matière en permettant à celles et ceux qui le veulent ou qui le doivent de gagner plus. Compenser de cette manière les problèmes salariaux n’est pas une réponse à la hauteur. Mais cela évite au gouvernement de s’attaquer à la question des salaires pour toutes et tous. Au contraire, **en refusant collectivement ce pacte, les sommes prévues pourront être reversées dans le pot commun et transformées en augmentations de salaires pour toutes et tous. C’est ce qu’il nous faut obtenir.**

L’enjeu est de taille. Si vous préférez avoir les explications en vidéo, Sophie Vénétitay, secrétaire générale du SNES-FSU, explique tout via ce lien : <https://www.snes.edu/article/pacte-revalorisation-lemission-du-snes-fsu/>.

L**es textes définitifs n’existent toujours pas : ils seront présentés par le ministère le 20 juin**. Rien ne presse, donc, et aucun engagement ne peut/doit être pris actuellement, surtout,  que chaque décision a ou aura des conséquences pour tout le monde.

Bonne journée,